

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Astrida, le 24 septembre 1951.

N° 2427/Just.

OBJET:

Affaire KAMANA.

Monsieur le Greffier,



Comme suite à votre lettre 223/R.P. du 26 juillet 1951,
j'ai l'honneur de vous faire savoir que le nommé KAMANA a payé les
frais de justice auxquels il avait été condamnés (69,- frs.).

La quittance n° 317 du 14 juin 1951 a été délivrée.

L'Officier de Police Judiciaire, Ch. LEES,

A Monsieur le Greffier auprès du
Tribunal de Résidence du Ruanda

à

K I G A L I .
